2008/936 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 750 € A L'ASSOCIATION « LES JARDINIERS DE GORGE DE LOUP», SISE 13, RUE JEAN ZAY A LYON 9E (DIRECTION DES ESPACES VERTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 10 novembre 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« L'Association «Les jardiniers de Gorge de Loup » s'est donnée pour objectif la gestion et la coordination des jardins ouvriers dans le 9<sup>e</sup> arrondissement.

Cette Association a souhaité rénover le système d'approvisionnement d'eau des parcelles.

Afin de la soutenir et à titre exceptionnel, je vous propose de lui allouer une subvention de 750 € afin de couvrir une part de ses frais. »

Vu l'avis émis par le Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement ;

Ouï l'avis de sa Commission Urbanisme – Développement Durable – Cadre de Vie – Environnement ;

## **DELIBERE**

- 1- Une subvention de 750 € est allouée à l'Association « Les jardiniers de Gorge de Loup », sise 13 rue Jean Zay à Lyon 9<sup>e</sup>.
- 2- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, programme SUBV 810, nature 6574, fonction 823, ligne de crédit 2337, après transfert des crédits du programme RELATPUB, nature 6574, fonction 020, ligne de crédit 1451.

(Et ont signé les membres présents) Pour extrait conforme, Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. GOUZOU-TESTUD